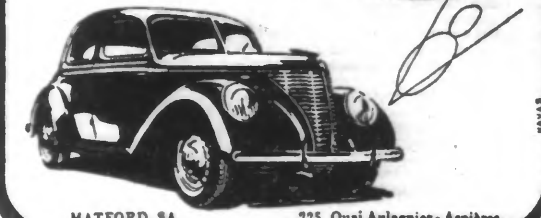


PLUS DE

POUR LE MOTEUR

C'est parce qu'il a huit cylindres et huit cylindres en V que le moteur de la V 8 F 92 a été parfaitement équilibré et tourne rond à tous les régimes. Faut-il rappeler que tous les records du monde de vitesse sur terre, sur l'eau et dans les airs, sont détenus par des moteurs en V.

11 litres aux 100 kms
125 kms à l'heure
Assurance 11 C. V.
... et un moteur 8 cyl.
La garantie Matford est totale, elle comprend : l'échange des pièces et le remboursement de la main-d'œuvre



MATFORD-S.A. 225, Quai Anagnin - Asnières

Les sphères du tirage de la Loterie Nationale vont être modernisées

Paris, 2. — Les mains des pupilles de la nation ne tireront plus désormais les numéros gagnants de la Loterie Nationale.

A partir du tirage de la quatrième tranche, en effet, les employés en blouse blanche qui à l'aide de manivelles faisaient tourner les sphères, disparaîtront de la scène. L'électricité les remplacera.

Le brassage des petites boules, qui était interrompu pour libérer l'une d'elles, sera désormais continu, sans interruption, pendant l'exécution des numéros sera opérée à distance par un spectateur assistant au tirage.

La réintégration des boules dans les sphères en marche sera assurée comme par le passé par les pupilles de la nation.



LEVURE ALSACIENNE

CHIMIQUE en sachet rose avec timbre Als.

11 morts, 132 blessés au cours des troubles de lundi aux Indes

Rangoun, 2. — Le bilan des troubles qui se sont produits lundi entre Hindous et Musulmans a atteint 11 morts et 132 blessés. La police a procédé à 75 arrestations. Les chefs hindous et musulmans ont publié un appel au calme, mais la situation reste tendue.

POUR LE MONUMENT NATIONAL AUX VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE ET AUX SOUFFRANCES DES RÉGIONS ENVAHIES

Paris, 2. — Le ministre des Anciens Combattants et Pensionnés a reçu le bureau du comité actif du monument national aux victimes civiles de la guerre et aux souffrances des régions envahies et qui a entrepris de ses projets relatifs à la vente du timbre émis en vue de l'édification d'un monument national. M. Guépin de Ribes a assuré la délégation de sa sympathie et a formé ses vœux pour le succès de l'émission projetée.

GALERIES BARBÈS DE PARIS SUCCURSALE A LILLE 114, R. Nationale

GRÈVE DES COURTIERES EN PRIMEURS ET LÉGUMES A TOULOUSE

Toulouse, 2. — A la suite d'un désaccord avec la municipalité de Toulouse, les courtiers en primeurs et légumes ont fait grève ce matin refusant de s'installer au marché de gros qui n'a pu être tenu faute de marchands.

ON PROTESTE EN LITUANIE CONTRE LES EMPRIÈTEMENTS NAZIS

Kaunas, 2. — Pour la première fois depuis les élections, les Lituaniens ont protesté en masse contre les empiètements nazis, en remettant à M. Bertulis, gouverneur, un mémorandum déclarant la situation intolérable et exigeant la création d'un front lituanien.

ARRIVÉE A SOFIA DU ROI BORIS

Sofia, 2. — Le roi Boris venant de Belgrade par train spécial est arrivé ce matin à Sofia.

UN TRAFIQUANT DE STUPEFIANTS ORIGINAL DE LILLE EST ARRÊTÉ A PARIS

Paris, 2. — Des inspecteurs de la brigade montaine de la Préfecture de police ont arrêté hier, sur un autobus, un trafiquant de stupéfiants, E. Blancart, dit André Marchand, âgé de 36 ans, originaire de Lille, demeurant 108, rue des Moines. Arrêté devant M. Chaim, commissaire chef de la brigade montaine, Blancart a été remis en prison et placé à la disposition de la justice.

UN BUDGET DE 220 milliards de francs en Grande-Bretagne

Londres, 2. — La publication hier du budget des dépenses de l'armée de terre permet au « Times » de calculer ce que sera vraisemblablement le budget total des dépenses civiles et militaires pour l'année financière commençant en avril prochain. Ce total serait de l'ordre de 1256 milliards de francs, soit de plus de 220 milliards de francs.

Faisons justice d'une légende

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ! Et jadis lorsqu'on ne voulait pas donner de sucre aux enfants on accusait cet aliment de rater les dents. Or, la carte dentaire est produite par un microbe le streptococcus, qui peut très bien se développer dans la plupart des aliments sucrés, dans le sucre. N'est-ce pas suffisant pour réduire à néant cette légende ? Manans enfants sans crainte du sucre à vos enfants, c'est pour eux un aliment de choix qui ne présente aucun inconvénient.

LE RÉGIME DES NATURALISATIONS

Paris, 2. — Au cours du Conseil des Ministres qui s'est tenu ce matin à l'Élysée, M. Marchandeu, garde des sceaux a exposé les grandes lignes d'un projet de loi sur le régime des naturalisations, qu'il déposera incessamment sur le bureau de la Chambre.

Les grandes lignes des problèmes de l'immigration et de la naturalisation

Paris, 2. — M. Marchandeu, garde des sceaux, a fait adopter par le Conseil des Ministres, les grandes lignes d'un plan qui englobe les 3 problèmes de l'immigration et de la naturalisation.

Aux termes de ce projet, les étrangers actuellement en France seront recensés avec la plus grande exactitude possible par nationalité, par professions et par régions. Sur l'examen de cette documentation sera alors fixé le nombre et la qualité de ceux qui pourront être admis et à conserver sur le territoire français.

Les visas ne pourront être donnés au départ par les représentants consulaires de France, qu'en considération de ces besoins. L'entrée sur le territoire, une fois le visa donné, devra être contrôlée en fonction de ces mêmes indications et pour cela, l'étranger venant s'établir à demeure en France ne pourra entrer que par des postes-frontières déterminés où des commissions compétentes dirigeront sur le lieu de résidence les opérations nécessaires. Les visas seraient pris pour que n'entrent vraiment en France, pour y demeurer seulement de bons éléments.

Par la suite le séjour de l'étranger sera surveillé de près et en conformité avec les conditions de l'entrée après une durée de séjour de 5 ans la naturalisation pourra être demandée si le demandeur a été déclaré en France par les pouvoirs publics dans son principe. Il sera alors statué par le Tribunal d'instance sur les cas individuels. Le Tribunal aura à apprécier après comparaison du dossier avec les renseignements fournis par le demandeur s'il s'est révélé au cours de son séjour comme pouvant devenir un bon citoyen, c'est en Chambre du Conseil sans débat et en dernier ressort que la décision sera prise. Le Tribunal pourra prononcer soit l'admission, soit l'ajournement, soit le cas échéant l'expulsion.

Le plan de M. Marchandeu sera soumis aux départements ministériels intéressés : il fera l'objet d'un projet de loi qui sera incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

ARRIVÉE A SOFIA DU ROI BORIS

Sofia, 2. — Le roi Boris venant de Belgrade par train spécial est arrivé ce matin à Sofia.

UN TRAFIQUANT DE STUPEFIANTS ORIGINAL DE LILLE EST ARRÊTÉ A PARIS

Paris, 2. — Des inspecteurs de la brigade montaine de la Préfecture de police ont arrêté hier, sur un autobus, un trafiquant de stupéfiants, E. Blancart, dit André Marchand, âgé de 36 ans, originaire de Lille, demeurant 108, rue des Moines. Arrêté devant M. Chaim, commissaire chef de la brigade montaine, Blancart a été remis en prison et placé à la disposition de la justice.

UN TRAFIQUANT DE STUPEFIANTS ORIGINAL DE LILLE EST ARRÊTÉ A PARIS

Paris, 2. — Des inspecteurs de la brigade montaine de la Préfecture de police ont arrêté hier, sur un autobus, un trafiquant de stupéfiants, E. Blancart, dit André Marchand, âgé de 36 ans, originaire de Lille, demeurant 108, rue des Moines. Arrêté devant M. Chaim, commissaire chef de la brigade montaine, Blancart a été remis en prison et placé à la disposition de la justice.

ON PROTESTE EN LITUANIE CONTRE LES EMPRIÈTEMENTS NAZIS

Kaunas, 2. — Pour la première fois depuis les élections, les Lituaniens ont protesté en masse contre les empiètements nazis, en remettant à M. Bertulis, gouverneur, un mémorandum déclarant la situation intolérable et exigeant la création d'un front lituanien.

LE PROBLÈME ESPAGNOL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En 1914, quand la guerre éclata, Pétain n'est pas encore connu du grand public. Il est simple général de brigade d'infanterie, mais il révèle déjà ses grandes qualités de conducteur d'hommes. Le 15 août 1914, la 4e brigade qu'il commande occupe Dinant-sur-Meuse. Promu en septembre général de brigade, il commande successivement une division puis le 33e corps d'armée qui couvre Arras et remporte de brillants succès. Le 8 août 1915 une citation à l'ordre de l'armée souligne ses qualités d'organisateur et de chef. En mai 1915, le 33e corps, sous sa direction, s'empara de Carceny et d'Ablain-Saint-Nazaire, en Artois.

Le héros de Verdun

Quelques mois plus tard, Pétain est promu général de division et reçoit le commandement de la 2e armée. Il prend part à la grande offensive de Champagne, critique dans un rapport les conceptions du grand quartier général, ce qui lui vaut une demi-dégradation. Sa splendide défense de Verdun de février à mai 1916, constitue pour lui une revanche éclatante. Le nom de Verdun restera indissolublement lié à celui de Pétain. C'est une volonté inflexible, d'une force d'âme supérieure, d'une énergie indomptable, ainsi que le souligne une nouvelle citation l'année suivante. Il est promu grand officier de la Légion d'honneur et reçoit le commandement du groupe d'armée du centre.

Les Allemands ne passent pas

Le 15 mai 1917, nommé commandant en chef des armées du Nord et de l'Est, il doit redresser le moral des troupes découragées par les insuccès et y parvient en s'attachant à assurer le bien-être du combattant et à lui redonner confiance par une série d'opérations à objectifs limités.

Plus tard, l'offensive allemande est décelée. Grâce aux dispositions prises par lui, les Allemands ne passent pas.

Maréchal de France, Académicien, ministre

Grand croix de la Légion d'honneur, médaille militaire, Pétain est fait maréchal de France le 19 novembre 1918. En 1925-36, il est appelé à rétablir au Maroc la situation administrative à la suite de la révolte d'Abd El Krim. Élu en 1919, membre de l'Académie des Sciences morales, il succède en 1929 à l'Académie française, au fauteuil de Roch.

Le maréchal qui a rempli les fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la guerre, d'inspecteur général de l'armée et d'inspecteur général de la défense aérienne, a été ministre de la Guerre dans le cabinet Doumergue, du 9 février 1934 au 9 novembre 1934.

La création de nouvelles ambassades en Espagne nationaliste

Burgos, 1er. — D'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas : La création de nouvelles ambassades pose un problème difficile à résoudre : celui de la ville où elles s'installeront.

A Burgos, la place manque. Barcelone, quoiqu'elle présente à part le port, est encore jugée insuffisamment normalisée pour, à titre provisoire, abriter le gouvernement national.

Il semble certain que les nouvelles ambassades se logeront pour l'instant à Saint-Sébastien ou se trouveront déjà les ambassades d'Allemagne, d'Italie, du Japon, du Portugal et la nonciature de grande majesté des légations, chefs de mission et consulats des autres pays.

Sir Robert Hodgson est nommé chargé d'affaires britannique

Londres, 2. — Le gouvernement espagnol franquiste a fait savoir qu'il donnait son agrément à la nomination de Sir Robert Hodgson comme chargé d'affaires, en attendant la nomination d'un ambassadeur britannique.

La prochaine élection présidentielle en Espagne républicaine

Madrid, 2. — La désignation de M. Diego Martínez Barrio, président de la République, décidée par le Conseil des ministres, en application de l'article 74 de la constitution de 1931, va avoir pour conséquence la convocation l'élection présidentielle, dans un délai de huit jours.

L'élection elle-même devra avoir lieu dans un délai d'un mois après la convocation.

M. Diégo-Martinez Barrio Président par intérim

Madrid, 2. — Le président des Cortès M. Diégo Martínez Barrio assumant la charge de président de la République avait été élu à l'unanimité président des Cortès.

Il est une des personnalités les plus populaires de la République de 1931 à l'établissement de la monarchie il avait puissamment contribué. Originaire de Séville, il est âgé de 60 ans. Il a été ministre de l'Intérieur et a mené la lutte politique comme ouvrier d'imprimerie.

Le gouvernement républicain est réuni en permanence

Alicante, 2. — La plus grande réserve est observée au sujet du lieu où se réunira le Conseil des ministres. On peut considérer que le Gouvernement est réuni en permanence.

M. le docteur Négrin va parler aux Espagnols

Madrid, 2. — On annonce que le Docteur Négrin prononcera prochainement une allocution dans laquelle il s'adressera « au pays ».

L'ARRIVÉE DE M. ROCHAT EN ESPAGNE

Hendaye, 2. — M. Rochat, sous-directeur des services politiques et directeur au Ministère des Affaires étrangères, venant de Paris, est arrivé ce matin à 8 h. 20 en gare de Hendaye.

M. Rochat, qui est chargé de mission par le Gouvernement français auprès du Gouvernement du général Franco doit remettre au Gouvernement de Burgos les documents diplomatiques concernant la reconnaissance officielle de ce régime par la France du Gouvernement nationaliste.

Après avoir déjeuné au Buffet de Hendaye, M. Rochat, accompagné du Consul de France à Saint-Sébastien a franchi la frontière à 11 heures.

A son arrivée à Irun, le chargé d'affaires français, M. de Silveira ainsi que plusieurs personnalités civiles et militaires.

Après un court entretien M. Rochat a pris la route de Burgos.

La question de l'or espagnol en France

Paris, 2. — On sait qu'il y a une question de l'or espagnol, ces lingots d'or

Son addition n'était pas difficile à faire :

Il ne prenait que des papiers et de l'eau minérale !

Pour un rien, ce client avait l'estomac ballonné. Le garçon ne prenait même plus la peine de vérifier son addition. Il acceptait, les yeux fermés, les six francs cinquante de l'addition présentée et de l'eau minérale traditionnelle. Mais un jour, cela changea. Le client commanda un confortable repas : melon, côte de porc charnière, choux-fleurs, Roquefort, beignets de pommes. Et il le digéra sans la moindre difficulté, simplement parce qu'il avait eu tout de suite après deux pastilles de Digestif Rennie.

Suivant son exemple, N'attendez pas davantage pour adopter le Digestif Rennie, qui facilite admirablement le travail de l'estomac. Il supprime radicalement pesanteur, crampes, brûlures, aigreurs, renvois et procure des digestions faciles et agréables. Toutes pharmacies : 5 fr. 20 la boîte ; 15 fr. 60 le grand modèle (plus avantageux).

ont été déposés par le Gouvernement d'Espagne à un successeur de la Banque de France, celle de Mont-de-Marsan. Cet or était réclamé par la Banque d'Espagne de Burgos. On devait entendre par le Tribunal de commerce les conclusions du substitut Dalland, mais aujourd'hui au nom de la Banque d'Espagne de Burgos, M. Pierre Rambaudo a déposé des conclusions demandant la réouverture des débats pour des faits nouveaux. Ces faits nouveaux sont d'abord la reconnaissance par le Gouvernement français du Gouvernement de Burgos, M. Pierre Rambaudo estime qu'il faut rendre l'or au Gouvernement de Burgos puisqu'il est reconnu par les instances officielles et conclusions de M. Pierre Rambaudo : il a ordonné la réouverture des débats.

A l'appel de Rome, 795 Italiens ont quitté la Corse

Bastia, 2. — A l'appel du gouvernement de Rome, il est parti jusqu'à 248 familles d'Italiens comptant 795 membres.

Londres s'inquiète de la présence en Libye de 100.000 Italiens

Londres, 2. — Le gouvernement britannique se préoccupe beaucoup des efforts de matériel et d'hommes qui partent continuellement de Gènes pour aller en Libye.

Dans les milieux du Foreign Office, on répète, hier soir, qu'il y avait eu, avant-hier soir, à Rome, un nouvel entretien de lord Perth avec M. Bastianini, sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères.

Lord Perth aurait questionné le sous-secrétaire d'Etat en manifestant quelque inquiétude au sujet de la présence en Libye de nombreux troupes et de matériel. Depuis les dirigeants anglais, il y aurait en Libye à peu près 100.000 Italiens.

D'une autre source d'informations, nous apprenons que de tels groupes, une nouvelle démarche de lord Perth serait faite à Rome. L'ambassadeur britannique formulerait sur un ton plus énergique que par le passé, l'étonnement et le regret de son pays causés par les nouveaux envois de troupes italiennes en Libye.

Une nouvelle démarche de Lord Perth serait faite à Rome prochainement

Londres, 2. — Le gouvernement britannique se préoccupe beaucoup des efforts de matériel et d'hommes qui partent continuellement de Gènes pour aller en Libye.

Dans les milieux du Foreign Office, on répète, hier soir, qu'il y avait eu, avant-hier soir, à Rome, un nouvel entretien de lord Perth avec M. Bastianini, sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères.

Lord Perth aurait questionné le sous-secrétaire d'Etat en manifestant quelque inquiétude au sujet de la présence en Libye de nombreux troupes et de matériel. Depuis les dirigeants anglais, il y aurait en Libye à peu près 100.000 Italiens.

D'une autre source d'informations, nous apprenons que de tels groupes, une nouvelle démarche de lord Perth serait faite à Rome. L'ambassadeur britannique formulerait sur un ton plus énergique que par le passé, l'étonnement et le regret de son pays causés par les nouveaux envois de troupes italiennes en Libye.

La maison BOCCARA aux SOUKS de la Foire, soie tout soie avec des TAPIS PERSANS et haute laine avec des rabais de 25 à 40 %

Hâtez-vous ! 8315

10 morts, 38 disparus, 472 blessés et 800 maisons détruites par l'incendie des poudrières d'Hirakata

Tokio, 2. — Le ministère de la Guerre publie ce matin les chiffres officiels de l'incendie des poudrières d'Hirakata, près d'Osaka : 10 morts, 38 disparus, 472 blessés, 800 maisons complètement brûlées, 100 partiellement détruites.

L'ÉBÉNISTERIE D'ART G. POISSON expose à la Foire de Lille, ses modèles de meubles qui ont obtenu tant de succès aux Arts Ménagers de Paris et pour lesquels M. POISSON a remporté le Premier Prix d'Honneur

UN JEUNE HOMME a été décapité hier à Berlin

Il avait été condamné à mort pour agression contre des automobilistes

M. DELAUNAY (Calvados) affirme que la loi en discussion ne doit pas tenir compte de la catégorie sociale de la personne, de la situation, qu'elle doit être égale pour tous les vœux.

M. ALBERT DUBOSC (Seine-Inférieure) rappelle que la France a toujours été un pays de réformes sociales. Il convient aujourd'hui d'instaurer une retraite pour les vieux travailleurs que la Chambre, sans préoccupation politique doit être amenée à adopter. (Appl.)

M. PARANT, communiste (Seine), estime qu'en chiffrant à douze milliards le coût de la retraite, le gouvernement a voulu la rendre impossible ; que la retraite des vieux travailleurs ne doit pas être inférieure au taux de l'allocation de chômage, car celle-ci constitue déjà un minimum alimentaire. L'Etat ne peut pas frauder fiscalement les milliards nécessaires.

M. PINAULT étudie le financement du projet de loi, dit-il, s'appuie sur la répartition, en laissant intacts les seize milliards capitalisés.

M. FLARD (unité prolétarienne) estime qu'il convient de donner du travail aux jeunes et des subsides aux vieux. Il faut voter rapidement la réforme, car il ne suffit pas d'honorer la vieillesse, mais il convient de lui donner une retraite.

M. PROPER BLANT réclame une retraite égale pour les vieillards des villes et des campagnes.

La suite du débat est renvoyée à demain matin 9 h. 30.

Le président proclame la nomination de MM. Soudray et CADOT comme membres du Comité consultatif de la répression des fraudes dans le commerce charbonnier.

Les propositions de la conférence des représentants pour le règlement de l'ordre du jour sont adoptées.

LE DÉBAT SUR LA RETRAITE des vieux travailleurs à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Frossard estime que les nouveaux assurés bénéficieront par rapport aux assurés sociaux. Ce ne seront que des assurés sociaux.

L'ancien ministre du Travail parle en faveur de la retraite des vieux travailleurs. L'équilibre financier des projets a été étudié par le Comité de la retraite des vieux travailleurs.

M. Pomaret qui n'a sans doute pas trouvé la collaboration souhaitée du ministère du Travail s'est adressé à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)

M. Frossard estime que l'on sera peut-être obligé, avant qu'il ne soit longtemps et contrairement à toutes les prévisions ministérielles, de faire appel au contribuable. Il suffit d'une crise.

M. Frossard demande à la Chambre de voter le projet. Il craint qu'on ne se tienne, un jour, de répartir les 16 milliards des assurances sociales. Et ne va-t-il pas continuer à demander à la répartition à la capitalisation, c'est-à-dire à payer la retraite des vieux par les assurés sociaux, singulière politique de confiance que de supprimer la capitalisation dans les assurances sociales. L'Etat se déferait-il de lui-même ? (Appl.)